

Régime Général - Tableau n° 61 bis

CANCER BRONCHO-PULMONAIRE PROVOQUE PAR L'INHALATION DE POUSSIÈRES OU FUMÉES RENFERMANT DU CADMIUM

Création : 15 décembre 2007 (Décret n° 2007-1754 du 13 décembre 2007)

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI de prise en charge	LISTE LIMITATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Cancer broncho-pulmonaire primitif	40 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans et d'un temps écoulé depuis le début de l'exposition de 20 ans)	<ul style="list-style-type: none">- Fabrication d'accumulateurs et de piles électriques au nickel-cadmium- Récupération de matières métalliques recyclables contenant du cadmium